

BTP CFA CHAMPAGNE-ARDENNE

Association régionale des CFA du BTP de Champagne-Ardenne

REGLEMENT GENERAL DU CONCOURS

« Parraine Ton Ancien »

Article 1 : Société organisatrice

BTP CFA Champagne-Ardenne, association régie par la loi 1901 à but non lucratif, dont le siège est situé 76 rue du Docteur Lemoine 51100 à Reims, sous le numéro de SIRET 780 253 449 00067, qui gère les BTP CFA des Ardennes, de l'Aube, de la Marne et de la Haute-Marne, organise du **4 juin au 10 septembre 2013, un concours gratuit** sans obligation d'achat - ci-après désigné le concours: « **Parraine Ton Ancien** » selon les modalités du présent règlement, et accessible sur son site internet www.btpcfa-champagneardenne.fr.

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce concours est ouvert à toute personne physique majeure résidente en France métropolitaine, apprentis ou anciens apprentis depuis 1973 de BTP CFA des Ardennes (anciennement BTP CFA de Charleville), de l'Aube, de la Marne (anciennement CFA bâtiment de Reims) et de la Haute-Marne.

BTP CFA Champagne-Ardenne se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et/ ou électronique des participants, et leur qualité.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent concours et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement le personnel des CFA de BTP CFA Champagne-Ardenne, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes et de leurs qualités ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère ne pourront pas être inscrites. Il en est de même pour les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisation des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaire pour les besoins de la gestion du concours.

2.4 La participation au concours implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le défaut de respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Règlement consultable sur le site : www.btpcfa-champagneardenne.fr

BTP CFA Champagne-Ardenne

76 rue du Docteur Lemoine
51100 REIMS

Tél. : 03 26 85 05 26 - Fax : 03 26 05 72 66

E-mail : btpcfa.reims@ccca-btp.fr
www.btpcfa-champagne-ardenne.fr

N° SIREN : 780 253 449 - N° SIRET : 780 253 449 00067

BTP CFA Ardennes

134 Grande Rue
08430 POIX-TERRON
Tél. : 03 24 37 34 34 - Fax : 03 24 37 22 40

BTP CFA Aube

34 rue Danton
10150 PONT SAINTE-MARIE
Tél. : 03 25 81 01 46 - Fax : 03 25 80 38 46

BTP CFA Marne

31 avenue Hoche - BP 1030
51686 REIMS Cedex 2
Tél. : 03 26 85 05 26 - Fax : 03 26 05 72 66

BTP CFA Haute-Marne

3 rue Albert Camus - BP 2031
52902 CHAUMONT Cedex 9
Tél. : 03 25 03 16 76 - Fax : 03 25 31 24 93

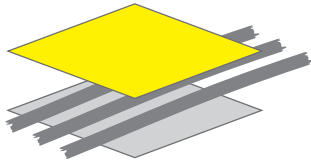
RÉGION

CHAMPAGNE
ARDENNE

CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

l'Europe
s'engage
Champagne-Ardenne
avec le PSE



BTP CFA CHAMPAGNE-ARDENNE

Association régionale des CFA du BTP de Champagne-Ardenne

Article 3 : Modalité de participation

3.1 Pour participer au concours, le candidat devra s'inscrire en complétant le formulaire d'inscription en ligne ou par papier et en remplissant tous les champs obligatoires (e-mail, nom, prénom, adresse, code postale, ville, pays, CFA d'origine, année, diplôme, téléphone).

3.2 Les participants font élection de domicile à l'adresse qu'ils auront indiquée.

Toute inscription incomplète, inexacte ou fantaisiste ne sera pas prise en compte. L'association se réserve le droit de procéder à toutes vérifications pour la bonne application du présent article.

L'association n'assume aucune responsabilité en cas de mauvaise réception ou non réception des inscriptions par voie électronique, quelle qu'en soit la raison.

Article 4 : Désignation des gagnants

4.1 À la fin du concours, les participants qui auront parrainés le plus d'anciens seront récompensés. En cas d'égalité les gagnants seront désignés par tirage au sort effectué par les organisateurs du concours.

4.2 Les gagnants sont désignés en fonction du nombre d'anciens apprentis parrainés et/ou par tirage au sort en cas d'égalité. Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse). Et deux gagnants seront tirés au sort. Ils seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation le concernant. Les participants désignés seront contactés par courrier électronique par Madame Rita AMOUYA ou Céline ARFAOUI qui sont les organisatrices de ce concours. Si un participant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur.

4.3 Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publique promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Article 5 : Dotations

Le jeu est composé des dotations suivantes :

1^{er} Lot : **Un IPOD**, d'une valeur unitaire de 161,41€

2^{ème} Lot : **Un MP4**, d'une valeur unitaire de 32,80€ et 17,90€ de coût, un total de 50,70€

3^{ème} Lot : **Un MP4**, d'une valeur unitaire de 32,80€ et 17,90€ de coût, un total de 50,70€

4^{ème} Lot : **Un MP4**, d'une valeur unitaire de 32,80€ et 17,90€ de coût, un total de 50,70€

Article 6 : Acheminement des lots

Règlement consultable sur le site : www.btpcfa-champagneardenne.fr

BTP CFA Champagne-Ardenne

76 rue du Docteur Lemoine
51100 REIMS

Tél. : 03 26 85 05 26 - Fax : 03 26 05 72 66

E-mail : btpcfa.reims@ccca-btp.fr
www.btpcfa-champagne-ardenne.fr

N° SIREN : 780 253 449 - N° SIRET : 780 253 449 00067

BTP CFA Ardennes

134 Grande Rue
08430 POIX-TERRON
Tél. : 03 24 37 34 34 - Fax : 03 24 37 22 40

BTP CFA Aube

34 rue Danton
10150 PONT SAINTE-MARIE
Tél. : 03 25 81 01 46 - Fax : 03 25 80 38 46

BTP CFA Marne

31 avenue Hoche - BP 1030
51686 REIMS Cedex 2
Tél. : 03 26 85 05 26 - Fax : 03 26 05 72 66

BTP CFA Haute-Marne

3 rue Albert Camus - BP 2031
52902 CHAUMONT Cedex 9
Tél. : 03 25 03 16 76 - Fax : 03 25 31 24 93

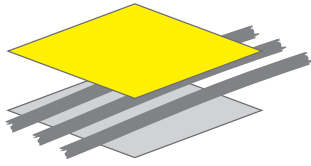
RÉGION

CHAMPAGNE
ARDENNE

CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

l'Europe
s'engage
Champagne-Ardenne
avec le PSE



BTP CFA CHAMPAGNE-ARDENNE

Association régionale des CFA du BTP de Champagne-Ardenne

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si les lots n'ont pu être livrés à leur destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de L'Organisateur (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, etc...), ils resteront définitivement la propriété de L'Organisateur.

Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

Article 7 : Dépôt du règlement

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du concours à l'adresse www.btpcfa-champagneardenne.fr et sur le site [communautaire Facebook](#)

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du concours.

Article 8: Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au présent concours, les personnes doivent nécessairement fournir des informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à la société organisatrice. Les données personnelles collectées feront l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL.

Article 9: Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au concours doivent être formulées sur demande écrite au BTP CFA Champagne-Ardenne, et au plus tard quatre vingt dix (90) jours après la date limite de participation au concours tel qu'indiqué au présent règlement.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent.

Règlement consultable sur le site : www.btpcfa-champagneardenne.fr

BTP CFA Champagne-Ardenne

76 rue du Docteur Lemoine
51100 REIMS

Tél. : 03 26 85 05 26 - Fax : 03 26 05 72 66

E-mail : btpcfa.reims@ccca-btp.fr
www.btpcfa-champagne-ardenne.fr

N° SIREN : 780 253 449 - N° SIRET : 780 253 449 00067

BTP CFA Ardennes

134 Grande Rue
08430 POIX-TERRON
Tél. : 03 24 37 34 34 - Fax : 03 24 37 22 40

BTP CFA Aube

34 rue Danton
10150 PONT SAINTE-MARIE
Tél. : 03 25 81 01 46 - Fax : 03 25 80 38 46

BTP CFA Marne

31 avenue Hoche - BP 1030
51686 REIMS Cedex 2
Tél. : 03 26 85 05 26 - Fax : 03 26 05 72 66

BTP CFA Haute-Marne

3 rue Albert Camus - BP 2031
52902 CHAUMONT Cedex 9
Tél. : 03 25 03 16 76 - Fax : 03 25 31 24 93

RÉGION

CHAMPAGNE
ARDENNE

CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

l'Europe
s'engage
Champagne-Ardenne
avec le PSE